



Promotion santé Valais Gesundheitsförderung Wallis

Documents sur le papillomavirus (HPV)

Information importante

Tout vaccin HPV acquis hors programme par le biais de toutes les pharmacies et des médecins non conventionnés n'est pas remboursé par l'assurance LAMal et les complémentaires. Il est à la charge de la patiente ou du patient et ne peut être remboursé par le Service de la santé publique.

Les éléments principaux

- La vaccination **est gratuite, sans franchise.**
- Le vaccin disponible est le Gardasil 9®
- Les vaccins doivent être commandés **uniquement auprès de Promotion santé Valais (PSV)**. La livraison des vaccins est effectuée directement par le fournisseur (par lot de 2 au minimum).
- Toutes les doses achetées chez votre fournisseur ou en pharmacie ne seront pas remboursées.
- Le forfait par injection est de Fr. 21.- versé semestriellement par PSV.
- L'accord des parents n'étant pas obligatoire, mais conseillé, celui du patient suffit.

- La vaccination doit impérativement débuter avant l'année des 27 ans pour être prise en charge par le programme.
- Afin d'éviter des problèmes liés aux dates de péremption, merci de rester vigilant et de ne pas commander un nombre de doses trop important.
- Vous trouvez toutes les informations de l'Office fédéral de la santé publique sur www.infovac.ch
- Les formulaires sont disponibles [ici](#)

Médecins privés

- [hvp3](#) : Vaccinations chez le médecin traitant
- [hvp7](#) : Commande de vaccins Gardasil 9©

ICH

- [hvp12](#) : Décompte mensuel des doses
- [hvp14](#) : Commande de Gardasil 9©

Liens

- [Factsheet OFSP](#)
- [Directives](#)